



Nouméa, le 18 août 2015

Direction de l'Environnement
6 Route des artifices
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Objet : Problématique paramètre indice phénol

Affaire suivie par :

Monsieur le Directeur,

PROVINCE SUD		ARRIVÉ LE : 26 AOUT 2015									
direction de l'environnement		N° 22 869									
Dir.	Off. code EN	CIV Projets	CE Com	SGN	SAF	SICED	SCIT	PPRB	PZF		
AFFECTÉ											
COPIE											
OBSERVATIONS	VIL → BICPE 28/08 AR										

Suite à des résultats d'analyse suspects sur le paramètre indice phénol et généralisés sur l'ensemble des points de prélèvement de la CSP (site de Gadji, Mont Dore et Ducos), nous avons mené des investigations afin de vérifier ces données.

Le bureau d'étude SOPRONER qui réalise l'autosurveillance des sites a organisé une analyse interlaboratoire permettant de confronter les résultats de 3 laboratoires sur un même échantillon. Il s'avère que les résultats fourni sur ce paramètre par SOPRONER sont erronés. Ils n'ont pas pu « identifier la source de contamination potentielle des échantillons » mais par précaution, ce paramètre sera désormais analysé par la CDE. Vous trouverez en pièce jointe de ce document une synthèse réalisée par Soproner sur ce sujet.

De plus, côté GRS VALTECH, le spectromètre permettant de donner un ordre de grandeur sur la teneur en indice phénol a subi une remise à 0 comme la notice constructeur le prévoit.

Enfin, nous avons modifié le rejet des perméats pour les diriger vers le bassin eau pluviale directement depuis l'unité de traitement des lixiviat.

En vous souhaitant bonne réception de la présente correspondance nous vous prions d'agréer, Monsieur nos salutations distinguées.

Le Directeur des Exploitations

COPIE : SIGN

PJ : Rapport de Soproner sur la problématique des phénols

acteur de gestion durable

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS

S.A.S. au capital de 95.000.000 F.CFP - RCS de Nouméa N° 88 B20299 - RIDET : 0202499

Siège social : Immeuble KONEVA - 3 rue Ernest Massoubre - Baie de l'Orphelinat - BP 179 - 98845 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie - Tél. (687) 26.93.64 - Fax (687) 25.97.11

Auto surveillance des sites du Grand Nouméa – Programme 2015

Nouméa, le 11 août 2015

PROCES VERBAL

-oOo-

Suivi du paramètre « Indice Phénol »

-oOo-

Réf. Dossier	A001.15002.001
Bon de commande n°	----
Notification de la commande	20 Janvier 2015
Début des investigations de terrain	Janvier 2015
Délai	1 an
Fin des investigations de terrain	Décembre 2015

	Organisme/société	Représentant	Tél.	Fax	Diffusion
Maître d'Ouvrage	CSP			28 62 86	<input checked="" type="checkbox"/>
Bureau d'études	GINGER SOPRONER			28 83 44	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

En référence aux arrêtés :

- n°915-2005/PS du 22 Juillet 2005 autorisant la CSP à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta ;
- n°237-2008/PS du 14 février 2008 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi d'un centre d'enfouissement technique par la société CSP Véolia Propreté sur la route de Gadji – Commune de Païta ;
- n°3080-2014/ARR/DENV du 5 janvier 2015 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi post-exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets par la CSP en zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa ;
- n°10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant la société Calédonienne de Services Publics (CSP), à exploiter un centre de tri, de transit et de valorisation des déchets, sis lot 12 pie, zone industrielle de Ducos à Nouméa ;
- n°1602-2014/ARR/DENV du 30 septembre 2014 fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté n°10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant la société Calédonienne de services publics (CSP) à exploiter une installation de centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) des déchets ;
- n°1473-96/PS du 14 octobre 1996 autorisant l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique de résidus urbains sur la commune du Mont Dore ;
- n°2990-2010/ARR/DENV du 2 décembre 2010 autorisant la CSP à l'exploitation d'un quai d'apport volontaire de déchets et une plateforme de stockage temporaire de broyage de déchets verts à la Coulée, commune du Mont-Dore,

La CSP a confié à un organisme extérieur la réalisation de l'auto surveillance de ces sites exploités sur le Grand Nouméa. En 2015, cette étude est réalisée par la société SOPRONER.



Sur l'ensemble des points de suivi étudiés, plusieurs matrices sont analysées au niveau de la qualité des eaux : eaux chargées (lixiviat, UMV...), eaux peu chargées (perméats, pluviales, souterraines, surface ...) et eaux marines. La fréquence ainsi que la liste des paramètres à suivre sont précisées dans les arrêtés d'autorisation des sites.

Fin 2014, certaines stations de contrôle, sur lesquelles est recherché le paramètre « indice phénol », ont commencé à présenter des résultats anormaux. Du fait d'une fréquence d'échantillonnage différente entre les points de contrôle (trimestrielle à annuelle), de nouveaux résultats élevés ont récemment été détectés sur de nouvelles stations de suivi.

A l'issue de la campagne de juin 2015, 9 points de contrôle des sites du Grand Nouméa présentent des valeurs anormalement élevées pour le paramètre indice phénol :

- sur l'ISD de Gadji : BG1 (lixiviat), BG2 (pluvial), P1, P3, P4 (eaux de surface) et PERM (perméat) (Figure 1) ;
- sur l'ancienne décharge de Gadji : ADE (lixiviat) (Figure 2) ;
- sur l'ancien CET ou le CTTV de Ducos : BD (lixiviat), P6 et P7 (eaux souterraines), UMVs (sortie unité traitement des matières de vidange) (Figure 3) ;
- sur le QAV du Mont Dore : MDSCU (lixiviat) : une seule analyse faite à la demande de la CSP en mars 2015 – indice phénol : 290 µg/l.

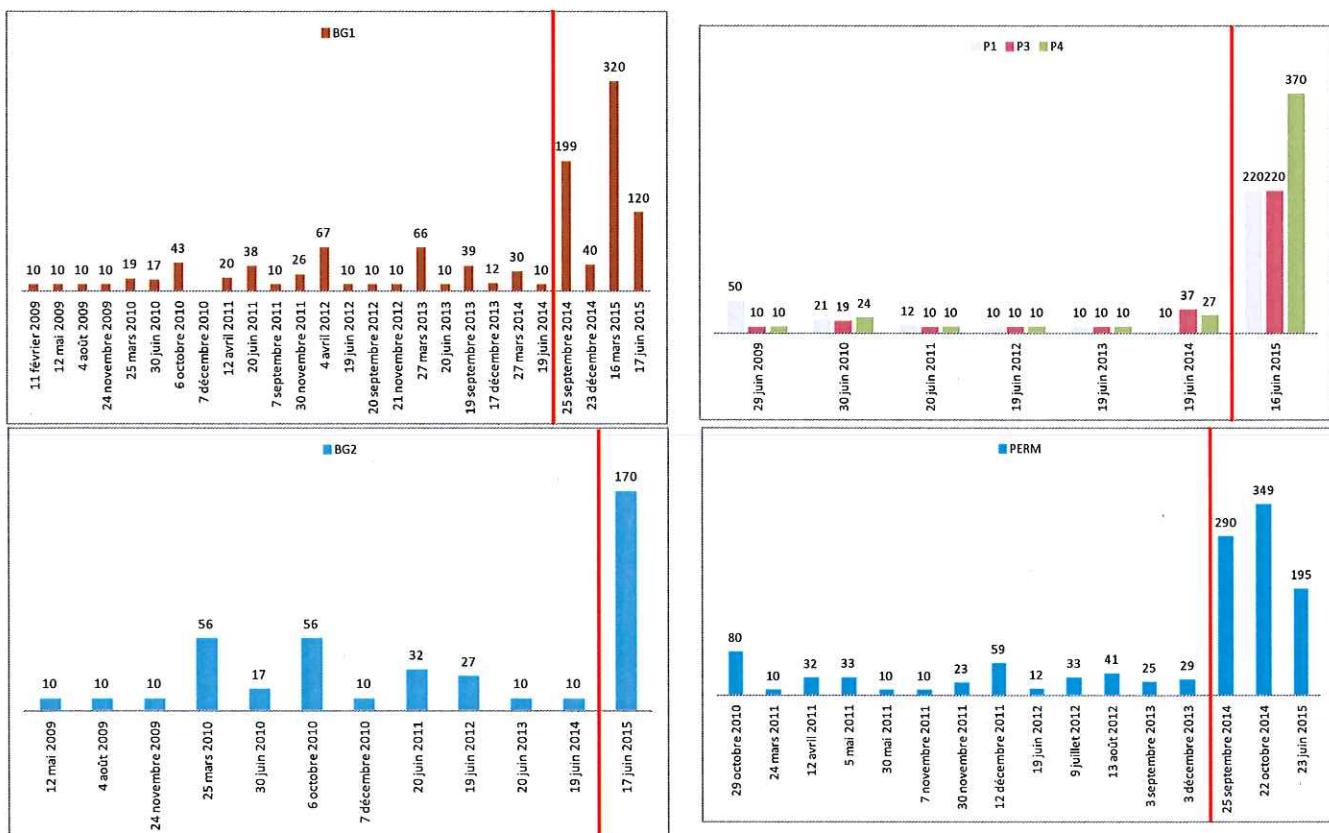


Figure 1 : Evolution du paramètre indice phénol sur six points de contrôle de l'ISD de Gadji.

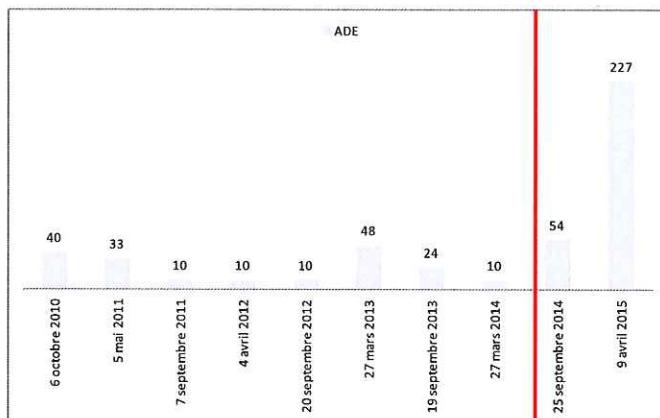


Figure 2 : Evolution du paramètre indice phénol sur le point de contrôle des lixiviats de l'ancienne décharge de Gadji.

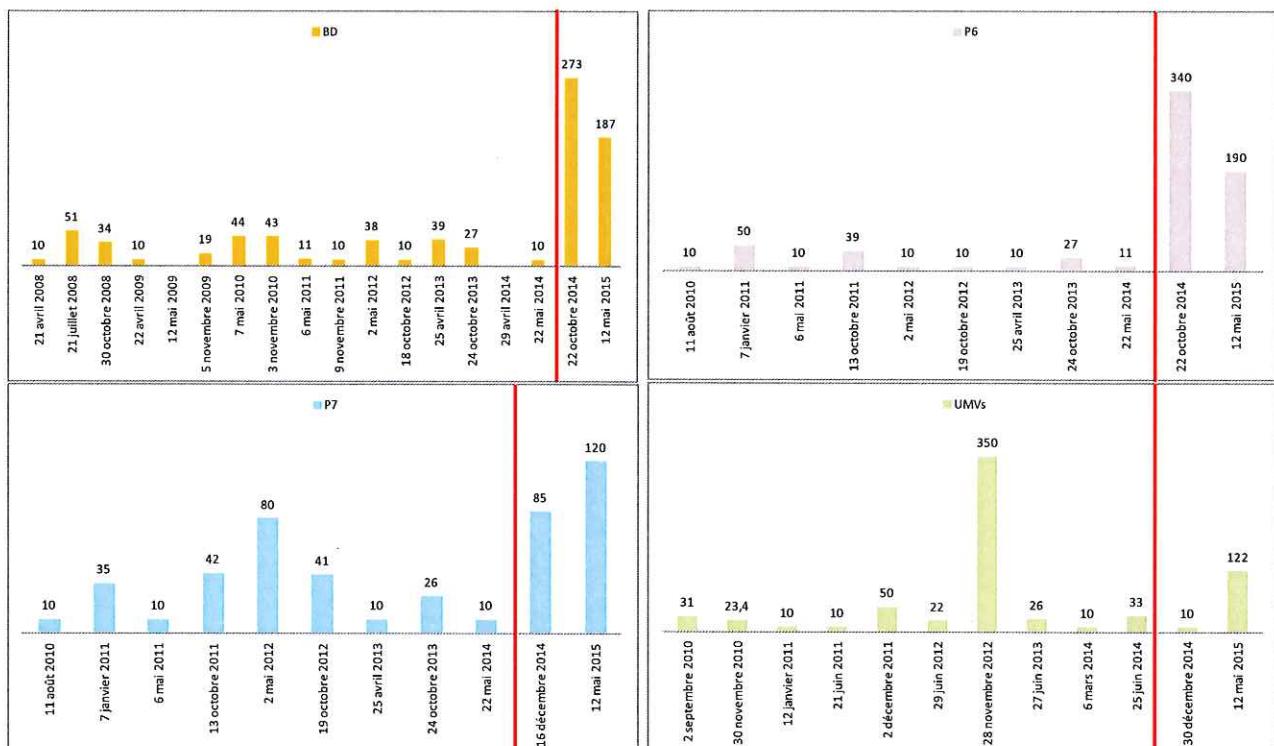


Figure 3 : Evolution du paramètre indice phénol sur 4 points de contrôle de l'ancien CET ou du CTTV de Ducos.

Ces stations qui ne sont pas toutes hydrauliquement connectées les unes aux autres n'ont pas, à priori, de raison de présenter un déclassement commun au niveau du paramètre indice phénol.

Afin de vérifier ces résultats, d'un commun accord entre SOPRONE et la CSP, en juillet 2015, il a été décidé de lancer une campagne d'interlaboratoire.

Trois laboratoires ont été retenus : Eurofins (laboratoire métropolitain habituel de SOPRONE) et les laboratoires locaux LABEAU et CDE. Pour chacun, deux échantillons ont été prélevés par SOPRONE : un « blanc » qui correspond à l'eau du robinet de SOPRONE et un échantillon de lixiviat provenant de l'ISD de Gadji. Chaque laboratoire a fourni son propre flaconnage et appliqué sa méthode de stabilisation physico-chimique des échantillons. En complément, un échantillon de lixiviat non stabilisé par SOPRONE a volontairement été envoyé au laboratoire Eurofins en l'état.

Les détails des méthodes et résultats de cet interlaboratoire sont synthétisés dans le Tableau 1 et sur la Figure 4.

De manière synthétique, et sur la base de ce seul essai interlaboratoire, ces résultats permettent de constater :

- que le transport vers la métropole n'altère pas les résultats (CDE (local) = LABEAU (sous-traitance en métropole)) ;
- que les laboratoires CDE et LABEAU présentent les mêmes résultats tant au niveau du blanc que de l'échantillon de lixiviat (inférieurs aux limites de quantification) et ceci à la différence de ceux de SOPRONER réciproquement 65 µg/l et 273 µg/l ;
- que le laboratoire Eurofins (laboratoire métropolitain habituel de SOPRONER) ne semble pas pouvoir être mis en cause vis-à-vis des valeurs élevées mesurées sur les échantillons de SOPRONER (analyses LABEAU sous traitées chez Eurofins ; cette information qui n'était pas connue lors du lancement de la campagne d'interlaboratoire renforce d'autant l'impartialité du laboratoire) ;
- qu'il existe une source de contamination potentielle des échantillons à SOPRONER, sans qu'il ne soit à ce jour possible de l'identifier et alors même que ni le personnel ni le protocole de stabilisation n'a évolué.

Dans la problématique actuelle de l'ISD de Gadji et afin de lever tout soupçon il a donc été décidé, d'un commun accord avec la CSP-Fidélío, de relancer une campagne d'analyse du paramètre indice phénol sur les points réglementaires suivants : BG1, BG2, P1, P3, P4, ADE (ancienne décharge) et PERM (perméat = rejet de l'unité « osmose inverse » qui traite les lixiviats). En complément, un prélèvement a également été effectué au niveau du BL4000 qui est le 2^{ème} bassin de lixiviat (bassin bas).

N'ayant pas à ce jour identifié la source de contamination potentielle des échantillons à SOPRONER, il a été décidé de confier les analyses au laboratoire de la CDE. Les résultats de cette campagne d'analyse complémentaire sont présentés en suivant :

Tableau 1: Résultats de la dernière campagne d'échantillonnage - Paramètre indice phénol.

Date de prélèvement 28/07/2015	Indice Phénol (µg/l en C6H5OH)
P1 (sortie ISD)	< 5
P3 (fossé Zico)	< 5
P4 (mangrove)	< 5
BG1 (bassin lixiviat haut)	< 5
BG2 (bassin pluvial)	< 5
ADE (lixiviat ancienne décharge)	< 5
PER (perméat)	< 5
BL4000 (bassin lixiviat bas)	<u>20</u>
Valeurs limites pour rejet au milieu naturel	100

De légères traces de phénol sont détectées dans le bassin BL4000 sans pour autant dépasser la valeur limite fixée pour un rejet au milieu naturel (100 µg/l - arrêté n°915-2005/PS du 22 Juillet 2005). Tous les autres points de suivi présentent des concentrations inférieures à la limite de quantification du laboratoire (5 µg/l).

Suite aux résultats de l'interlaboratoire et d'un commun accord avec la CSP, il a été décidé :

- d'écartez les données d'indice phénol mesurées entre juin 2014 et juin 2015 et identifiées dans le Tableau 3. Les points de contrôle concernés sont BG1 (lixiviat), BG2 (pluvial), P1, P3, P4 (eaux de surface), PERM (perméat), ADE (ancienne décharge de Gadji-lixiviat), BD (lixiviat-ancien CET de Ducos), P6, P7 (eaux souterraines-ancien CET de Ducos) et UMVs (sortie unité traitement des matières de vidange-CTTV de Ducos) ;
- pour les prochaines missions de suivi, tous les échantillons destinés à la recherche de l'indice phénol seront déposés et analysés par le laboratoire de la Calédonienne des Eaux (CDE).



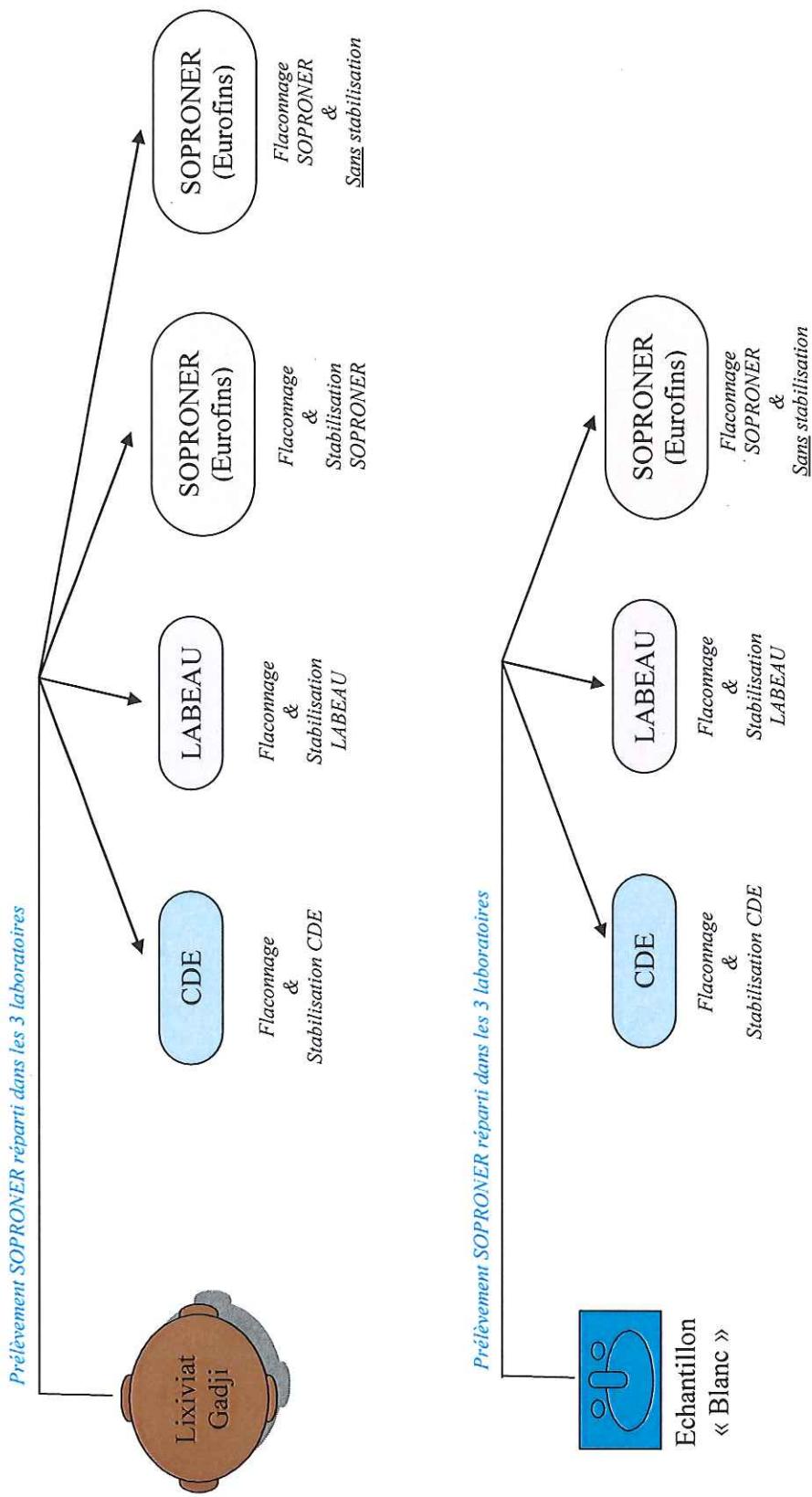


Figure 4 : Schéma de principe de la méthodologie employée pour l'interlaboratoire.

Tableau 2: Résultats de la campagne d'analyse interlaboratoire - Paramètre indice phénol.

Nature de l'échantillon	Indice phénol ($\mu\text{g/l}$ en C6H5OH)	Laboratoire	Stabilisation éventuelle	Flaconnage	Méthode d'analyse	Commentaire
"Blanc" - Eau robinet SOPRONE	< 10	LABEAU	Acidification 0.5ml H ₂ SO ₄ pour 250ml (0,2%) par LABEAU	LABEAU	NF EN ISO 14402	Sous traillance en métropole chez Eurofins (information non connue au lancement de l'interlaboratoire)
	< 5	CDE	Inhibition avec CuSO ₄ et acidification avec H ₃ PO ₄ par CDE	CDE	Spectrométrie d'absorption moléculaire (méthode interne)	En local - inhibition de l'oxydation et acidification à pH <4
	65	Eurofins	Volontairement non stabilisé	SOPRONER	NF EN ISO 14402	-
Lixiviat brut avec stabilisation	< 10	LABEAU	Acidification 0.5ml H ₂ SO ₄ pour 250ml (0,2%) par LABEAU	LABEAU	XP T 90-109	Sous traillance en métropole chez Eurofins (information non connue au lancement de l'interlaboratoire)
	< 5	CDE	Inhibition avec CuSO ₄ et acidification avec H ₃ PO ₄ par CDE	CDE	Spectrométrie d'absorption moléculaire (méthode interne)	En local - inhibition de l'oxydation et acidification à pH <4
	273	Eurofins	Acidification H ₂ SO ₄ par SOPRONER	SOPRONER	NF EN ISO 14402	-
Lixiviat brut sans stabilisation par SOPRONE	< 10	Eurofins	Volontairement non stabilisé	SOPRONER	NF EN ISO 14403	-

Valeurs limites pour rejet au milieu naturel arrêté ISD GADJII

en bleu : valeur supérieure au seuil de détection de la méthode d'analyse du laboratoire

< 100 $\mu\text{g/l}$

Valeur supérieure à la valeur limite pour le rejet en milieu naturel

> 100 $\mu\text{g/l}$

Tableau 3: Historique des résultats sur l'indice phénol ($\mu\text{g/l}$) et valeurs caduques suite à l'interlaboratoire.

ISD GADI

ADE						
06/10/10	05/05/11	07/09/11	04/04/12	20/09/12	27/03/13	19/09/13
<10	33	<10	<10	48	24	<10
<10	40	<10	<10	54	227	<5

BG1						
11/02/09	12/05/09	04/08/09	24/11/09	25/03/10	30/06/10	06/10/10
<10	150	<10	<10	19	17	43
<10	150	<10	<10	56	17	56

BG2						
11/02/09	12/05/09	04/08/09	24/11/09	25/03/10	30/06/11	06/10/11
<10	150	<10	<10	56	17	56
<10	150	<10	<10	56	17	56

P1						
29/06/09	30/06/10	20/06/11	19/06/12	19/06/13	19/06/14	16/06/15
<10	50	21	12	<10	<10	<10
<10	19	<10	<10	<10	37	220
<10	19	<10	<10	<10	37	220

P3						
29/06/09	30/06/10	20/06/11	19/06/12	19/06/13	19/06/14	16/06/15
<10	19	<10	<10	<10	37	220
<10	19	<10	<10	<10	37	220

P4						
29/06/09	30/06/10	20/06/11	19/06/12	19/06/13	19/06/14	16/06/15
<10	24	<10	<10	<10	27	220
<10	24	<10	<10	<10	27	220

PERM						
29/10/10	24/03/11	12/04/11	05/05/11	05/05/11	07/11/11	30/11/11
<10	80	<10	32	33	<10	23
<10	80	<10	32	33	<10	23

DUCOS

BD						
21/04/08	21/07/08	30/10/08	22/04/09	05/11/09	07/05/10	03/11/10
<10	51	34	<10	19	44	43
<10	51	34	<10	19	44	43

P6						
11/08/10	07/01/11	06/05/11	13/10/11	02/05/12	19/10/12	25/04/13
<10	50	<10	39	<10	<10	27
<10	50	<10	39	<10	<10	27

P7						
11/08/10	07/01/11	06/05/11	13/10/11	02/05/12	19/10/12	24/10/13
<10	35	<10	42	80	41	<10
<10	35	<10	42	80	41	<10

UMVS						
02/09/10	30/11/10	12/01/11	21/06/11	02/12/11	29/05/12	27/06/13
<10	31	<10	50	22	350	26
<10	31	<10	50	22	350	26

XXX Valeur caduque suite à l'interlaboratoire

FIN



Auto surveillance des sites du Grand Nouméa – Programme 2015

Nouméa, le 11 août 2015

PROCES VERBAL

-Oo-

Suivi du paramètre « Indice Phénol »

-Oo-

Réf. Dossier	A001.15002.001
Bon de commande n°	----
Notification de la commande	20 Janvier 2015
Début des investigations de terrain	Janvier 2015
Délai	1 an
Fin des investigations de terrain	Décembre 2015

	Organisme/société	Représentant	Tél.	Fax	Diffusion
Maître d'Ouvrage	CSP	A.THOMAS	41 10 69	28 62 86	<input checked="" type="checkbox"/>
Bureau d'études	GINGER SOPRONER	N. GUIGUIN (76-00-45) PY. BOTHOREL (85-64-28) C. MASCARELL	28 17 25	28 83 44	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

En référence aux arrêtés :

- n°915-2005/PS du 22 Juillet 2005 autorisant la CSP à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta ;
- n°237-2008/PS du 14 février 2008 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi d'un centre d'enfouissement technique par la société CSP Véolia Propreté sur la route de Gadji – Commune de Païta ;
- n°3080-2014/ARR/DENV du 5 janvier 2015 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi post-exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets par la CSP en zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa ;
- n°10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant la société Calédonienne de Services Publics (CSP), à exploiter un centre de tri, de transit et de valorisation des déchets, sis lot 12 pie, zone industrielle de Ducos à Nouméa ;
- n°1602-2014/ARR/DENV du 30 septembre 2014 fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté n°10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant la société Calédonienne de services publics (CSP) à exploiter une installation de centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) des déchets ;
- n°1473-96/PS du 14 octobre 1996 autorisant l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique de résidus urbains sur la commune du Mont Dore ;
- n°2990-2010/ARR/DENV du 2 décembre 2010 autorisant la CSP à l'exploitation d'un quai d'apport volontaire de déchets et une plateforme de stockage temporaire de broyage de déchets verts à la Coulée, commune du Mont-Dore,

la CSP a confié à un organisme extérieur la réalisation de l'auto surveillance de ces sites exploités sur le Grand Nouméa. En 2015, cette étude est réalisée par la société SOPRONER.



Sur l'ensemble des points de suivi étudiés, plusieurs matrices sont analysées au niveau de la qualité des eaux : eaux chargées (lixiviats, UMV...), eaux peu chargées (perméats, pluviales, souterraines, surface ...) et eaux marines. La fréquence ainsi que la liste des paramètres à suivre sont précisées dans les arrêtés d'autorisation des sites.

Fin 2014, certaines stations de contrôle, sur lesquelles est recherché le paramètre « indice phénol », ont commencé à présenter des résultats anormaux. Du fait d'une fréquence d'échantillonnage différente entre les points de contrôle (trimestrielle à annuelle), de nouveaux résultats élevés ont récemment été détectés sur de nouvelles stations de suivi.

A l'issue de la campagne de juin 2015, 9 points de contrôle des sites du Grand Nouméa présentent des valeurs anormalement élevées pour le paramètre indice phénol :

- sur l'ISD de Gadji : BG1 (lixiviat), BG2 (pluvial), P1, P3, P4 (eaux de surface) et PERM (perméat) (Figure 1) ;
- sur l'ancienne décharge de Gadji : ADE (lixiviat) (Figure 2) ;
- sur l'ancien CET ou le CTTV de Ducos : BD (lixiviat), P6 et P7 (eaux souterraines), UMVs (sortie unité traitement des matières de vidange) (Figure 3) ;
- sur le QAV du Mont Dore : MDSCU (lixiviat) : une seule analyse faite à la demande de la CSP en mars 2015 – indice phénol : 290 µg/l.

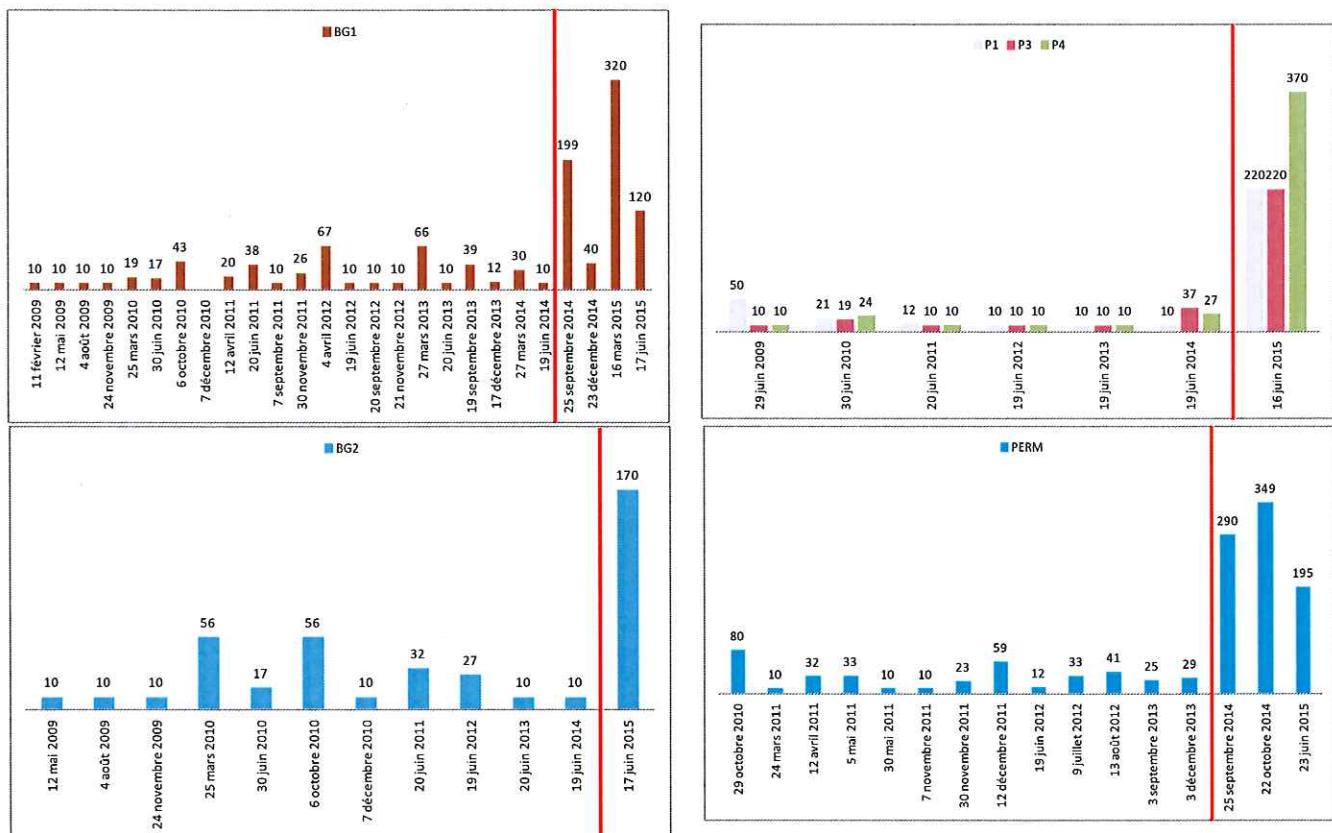


Figure 1 : Evolution du paramètre indice phénol sur six points de contrôle de l'ISD de Gadji.

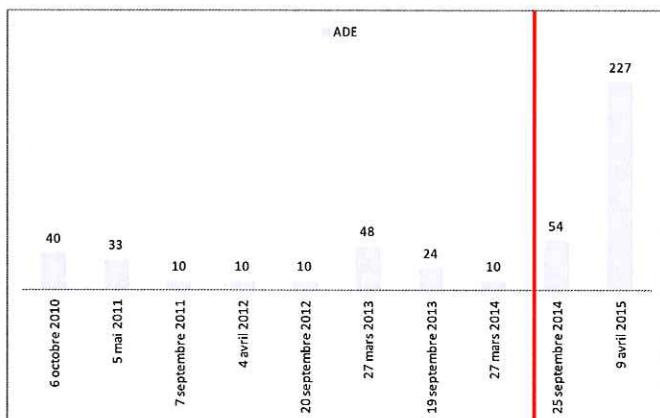


Figure 2 : Evolution du paramètre indice phénol sur le point de contrôle des lixiviats de l'ancienne décharge de Gadji.

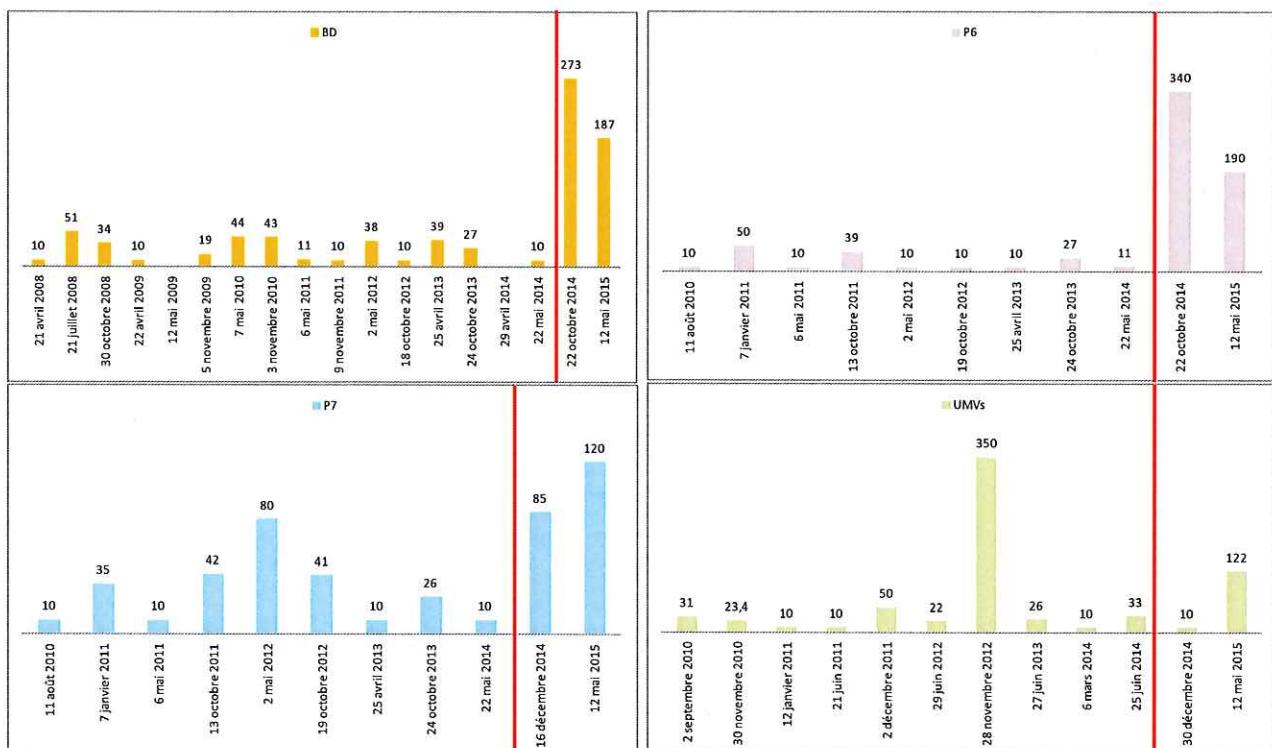


Figure 3 : Evolution du paramètre indice phénol sur 4 points de contrôle de l'ancien CET ou du CTTV de Ducos.

Ces stations qui ne sont pas toutes hydrauliquement connectées les unes aux autres n'ont pas, à priori, de raison de présenter un déclassement commun au niveau du paramètre indice phénol.

Afin de vérifier ces résultats, d'un commun accord entre SOPRONE et la CSP, en juillet 2015, il a été décidé de lancer une campagne d'interlaboratoire.

Trois laboratoires ont été retenus : Eurofins (laboratoire métropolitain habituel de SOPRONE) et les laboratoires locaux LABEAU et CDE. Pour chacun, deux échantillons ont été prélevés par SOPRONE : un « blanc » qui correspond à l'eau du robinet de SOPRONE et un échantillon de lixiviat provenant de l'ISD de Gadji. Chaque laboratoire a fourni son propre flaconnage et appliqué sa méthode de stabilisation physico-chimique des échantillons. En complément, un échantillon de lixiviat non stabilisé par SOPRONE a volontairement été envoyé au laboratoire Eurofins en l'état.

Les détails des méthodes et résultats de cet interlaboratoire sont synthétisés dans le Tableau 1 et sur la Figure 4.

De manière synthétique, et sur la base de ce seul essai interlaboratoire, ces résultats permettent de constater :

- que le transport vers la métropole n'altère pas les résultats (CDE (local) = LABEAU (sous-traitance en métropole)) ;
- que les laboratoires CDE et LABEAU présentent les mêmes résultats tant au niveau du blanc que de l'échantillon de lixiviat (inférieurs aux limites de quantification) et ceci à la différence de ceux de SOPRONER réciproquement 65 µg/l et 273 µg/l ;
- que le laboratoire Eurofins (laboratoire métropolitain habituel de SOPRONER) ne semble pas pouvoir être mis en cause vis-à-vis des valeurs élevées mesurées sur les échantillons de SOPRONER (analyses LABEAU sous traitées chez Eurofins ; cette information qui n'était pas connue lors du lancement de la campagne d'interlaboratoire renforce d'autant l'impartialité du laboratoire) ;
- qu'il existe une source de contamination potentielle des échantillons à SOPRONER, sans qu'il ne soit à ce jour possible de l'identifier et alors même que ni le personnel ni le protocole de stabilisation n'a évolué.

Dans la problématique actuelle de l'ISD de Gadji et afin de lever tout soupçon il a donc été décidé, d'un commun accord avec la CSP-Fidélío, de relancer une campagne d'analyse du paramètre indice phénol sur les points réglementaires suivants : BG1, BG2, P1, P3, P4, ADE (ancienne décharge) et PERM (perméat = rejet de l'unité « osmose inverse » qui traite les lixiviats). En complément, un prélèvement a également été effectué au niveau du BL4000 qui est le 2^{ème} bassin de lixiviat (bassin bas).

N'ayant pas à ce jour identifié la source de contamination potentielle des échantillons à SOPRONER, il a été décidé de confier les analyses au laboratoire de la CDE. Les résultats de cette campagne d'analyse complémentaire sont présentés en suivant :

Tableau 1: Résultats de la dernière campagne d'échantillonnage - Paramètre indice phénol.

Date de prélèvement 28/07/2015	Indice Phénol (µg/l en C6H5OH)
P1 (sortie ISD)	< 5
P3 (fossé Zico)	< 5
P4 (mangrove)	< 5
BG1 (bassin lixiviat haut)	< 5
BG2 (bassin pluvial)	< 5
ADE (lixiviat ancienne décharge)	< 5
PER (perméat)	< 5
BL4000 (bassin lixiviat bas)	20
Valeurs limites pour rejet au milieu naturel	100

De légères traces de phénol sont détectées dans le bassin BL4000 sans pour autant dépasser la valeur limite fixée pour un rejet au milieu naturel (100 µg/l - arrêté n°915-2005/PS du 22 Juillet 2005). Tous les autres points de suivi présentent des concentrations inférieures à la limite de quantification du laboratoire (5 µg/l).

Suite aux résultats de l'interlaboratoire et d'un commun accord avec la CSP, il a été décidé :

- d'écarter les données d'indice phénol mesurées entre juin 2014 et juin 2015 et identifiées dans le Tableau 3. Les points de contrôle concernés sont BG1 (lixiviat), BG2 (pluvial), P1, P3, P4 (eaux de surface), PERM (perméat), ADE (ancienne décharge de Gadji-lixiviat), BD (lixiviat-ancien CET de Ducos), P6, P7 (eaux souterraines-ancien CET de Ducos) et UMVs (sortie unité traitement des matières de vidange-CTTV de Ducos) ;
- pour les prochaines missions de suivi, tous les échantillons destinés à la recherche de l'indice phénol seront déposés et analysés par le laboratoire de la Calédonienne des Eaux (CDE).

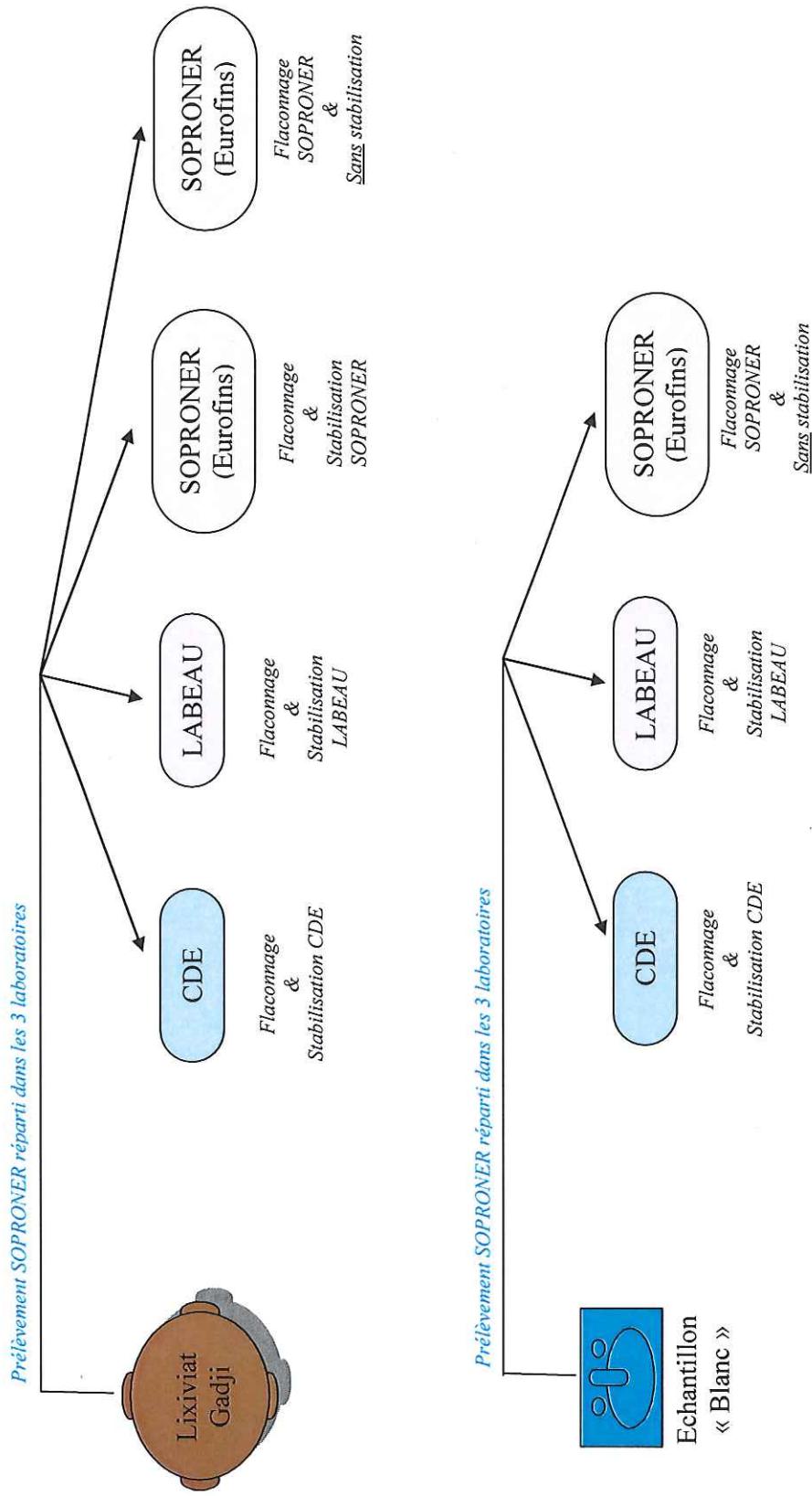


Figure 4 : Schéma de principe de la méthodologie employée pour l'interlaboratoire.

Tableau 2: Résultats de la campagne d'analyse interlaboratoire - Paramètre indice phénol.

Nature de l'échantillon	Indice phénol (µg/l en C6H5OH)	Laboratoire	Stabilisation éventuelle	Flaconnage	Méthode d'analyse	Commentaire
"Blanc" - Eau robinet SOPRONE	< 10	LABEAU	Acidification 0,5ml H2SO4 pour 250ml (0,2%) par LABEAU	LABEAU	NF EN ISO 14402	Sous traillance en métropole chez Eurofins (information non connue au lancement de l'interlaboratoire)
	< 5	CDE	Inhibition avec CuSO4 et acidification avec H3PO4 par CDE	CDE	Spectrométrie d'absorption moléculaire (méthode interne)	En local - inhibition de l'oxydation et acidification à pH <4
	65	Eurofins	Volontairement non stabilisé	SOPRONER	NF EN ISO 14402	-
Lixiviat brut avec stabilisation	< 10	LABEAU	Acidification 0,5ml H2SO4 pour 250ml (0,2%) par LABEAU	LABEAU	XP T 90-109	Sous traillance en métropole chez Eurofins (information non connue au lancement de l'interlaboratoire)
	< 5	CDE	Inhibition avec CuSO4 et acidification avec H3PO4 par CDE	CDE	Spectrométrie d'absorption moléculaire (méthode interne)	En local - inhibition de l'oxydation et acidification à pH <4
	273	Eurofins	Acidification H2SO4 par SOPRONER	SOPRONER	NF EN ISO 14402	-
Lixiviat brut sans stabilisation par SOPRONE	< 10	Eurofins	Volontairement non stabilisé	SOPRONER	NF EN ISO 14403	-

Valeurs limites pour rejet au milieu naturel arrêté ISD GADJII
< 100 µg/l

Valeur supérieure à la valeur limite pour le rejet en milieu naturel
> 100 µg/l

en bleu : valeur supérieure au seuil de détection de la méthode d'analyse du laboratoire

Tableau 3: Historique des résultats sur l'indice phénol (µg/l) et valeurs caduques suite à l'interlaboratoire.

ISD GADII

ADE									
06/10/10	05/05/11	07/09/11	04/04/12	20/09/12	27/03/13	19/09/13	27/03/14	25/09/14	09/04/15
<10	33	<10	<10	<10	48	24	<10	54	28/07/15

BG1									
11/02/09	12/05/09	04/08/09	24/11/09	25/03/10	30/06/10	06/10/10	07/12/10	20/06/11	04/04/12
<10	<10	<10	19	17	43	760	<20	38	<10

BG2									
11/02/09	12/05/09	04/08/09	24/11/09	25/03/10	30/06/10	06/10/10	07/12/10	20/06/11	19/06/12
<10	150	<10	<10	56	17	56	<10	32	27

P1									
29/06/09	30/06/10	20/06/11	19/06/12	19/06/13	19/06/14	16/06/15	28/07/15		
<10	21	<10	<10	<10	<10	<10	<10	37	<10

P2									
29/06/09	30/06/10	20/06/11	19/06/12	19/06/13	19/06/14	16/06/15	28/07/15		
<10	19	<10	<10	<10	<10	<10	<10	37	<10

P3									
29/06/09	30/06/10	20/06/11	19/06/12	19/06/13	19/06/14	16/06/15	28/07/15		
<10	24	<10	<10	<10	<10	<10	<10	27	<10

P4									
29/10/10	24/03/11	12/04/11	05/05/11	30/05/11	07/11/11	30/11/11	12/12/11	19/06/12	09/07/12
<10	30	<10	32	33	<10	<10	23	59	12

PERM									
29/10/10	24/03/11	12/04/11	05/05/11	30/05/11	07/11/11	30/11/11	12/12/11	13/08/12	03/09/13
<10	30	<10	32	33	<10	<10	23	59	12

BD									
21/04/08	21/07/08	30/10/08	22/04/09	05/11/09	07/05/10	03/11/10	06/05/11	09/11/11	02/05/12
<10	51	<10	34	<10	19	44	43	11	<10

P6									
11/08/10	07/01/11	06/05/11	13/10/11	02/05/12	19/10/12	25/04/13	24/10/13	22/05/14	22/10/14
<10	35	<10	42	80	41	<10	26	<10	<20

P7									
11/08/10	07/01/11	06/05/11	13/10/11	02/05/12	19/10/12	25/04/13	24/10/13	22/05/14	16/12/14
<10	35	<10	42	80	41	<10	26	<10	<20

UMVs									
02/09/10	30/11/10	12/01/11	21/06/11	02/12/11	29/06/12	28/11/12	27/06/13	06/03/14	25/06/14
<10	31	<10	34	<10	50	22	350	26	<10

XXX Valeur caduque suite à l'interlaboratoire

FIN